Liste des bénéficiaires de tarifs réduits et exonérations

D-2024/117 + D-2025/005 + D-2025/065 + D-2025/153 + D-2026/075

musée de Normandie - musée des Beaux-Arts - Château de Caen

Les tickets exonérés permettent aux visiteurs concernés de se rendre directement à l'accueil du site visité.

Tous les équivalents étrangers aux justificatifs français sont considérés valables.

INDIVIDUELS

INDIVIDUELS - entrées

Les moins de 26 ans

La **gratuité** est appliquée aux visiteurs jusqu'à 26 ans inclus sur présentation d'un justificatif.
Les enfants de moins de 12 ans seront accompagnés d'un adulte.

La solidarité

La **gratuité** est accordée aux bénéficiaires des minimas sociaux sur présentation d'un justificatif de moins de 12 mois.
Elle est également accordée aux titulaires d'une carte mobilité inclusion (CMI) et leur accompagnateur si spécifié sur la carte (PMR sans présentation de la carte).
Tarif réduit : détenteurs de la carte famille nombreuse nominative, réduction famille (un adulte TR accompagnant un enfant de -12 ans)

Les adhérents

Les adhérents à diverses organisations bénéficient de la gratuité ou du tarif réduit, sur présentation du justificatif en cours de validité :
Exonération : Amis du Musée de Normandie, Société des Amis du Musée des Beaux-Arts de Caen, abonnés au Pass Murailles
Tarif réduit : Trip'Normand, CEZAM, Amis du Louvre, « Carte Liberté » du Louvre-Lens, Gîtes de France

Les professionnels

Les professionnels porteurs des cartes suivantes bénéficient de la **gratuité** :
ICOM (International Council of Museums),
ICOMOS (International Council of Monuments and Sites),
AGCCPF (Association Conservateurs Collections Publiques France),
ABACC (Association des Bibliothécaires et Attachés de Conservation des Collectivités territoriales),
Muséo Pass (réseau des Musées Normandie),
Maison des Artistes (carte d'adhésion à l'association ou attestation d'affiliation)
la carte du Combattant de l'ONAC (office national des anciens combattants)
Les guides professionnels bénéficient de la gratuité.
Les journalistes bénéficient de la gratuité.
Personnel du Ministère de la Culture et des Musées de France
Les enseignants préparant une visite réservée bénéficient d'une exonération sur justificatif de leur réservation ou sur présentation d'une invitation délivrée par le Pôle de médiation culturelle.

Hors de ce dispositif, les enseignants bénéficient d'un **tarif réduit**. Celui-ci est conditionné à la présentation d'une carte professionnelle (Pass éducation et autres justificatifs).

Les événements et cas particuliers

Exonération pour tous lors de : la Nuit des Musées, les Journées européennes du Patrimoine, le 1er week-end de chaque mois, lors de certaines nocturnes organisées par les musées, pour l'accès aux expositions documentaires désignées par les directions, aux détenteurs d'une invitation valide, lors du forum des métiers dans la culture, pour les participants à des formations programmées par les musées, sur décision de la direction des musées. Exonération pour les personnes de 60 ans et plus lors de la "semaine bleue".

Tarif réduit : sur décision de la direction des musées, sur présentation d'un billet payant MDN / MBA en cours de validité, sur présentation d'un billet / ebillet de train à destination de Caen (valable le jour d'arrivée à Caen +2j), sur présentation d'un billet payant d'une exposition partenaire

Les partenariats

Les porteurs des cartes suivantes bénéficient, suivant les cas, d'une exonération ou du tarif réduit :
Exonération : Pass Accueil Normandie, Bienvenue en Normandie, Normandie Welcome (sur présentation de la carte ambassadeur), City Pass OT
Tarif réduit : Pass festivalier, Séjours escapades de l'Office de tourisme, opérations de promotion partenaires.

Les particularités attachées à un seul musée

Exonération : Journées de l'archéologie : Droits d'entrée et activités en lien avec les JA au musée de Normandie (collections et/ou expositions)
Tarif réduit aux abonnés au Petit Léonard (uniquement pour l'entrée au musée des Beaux-Arts) pour l'adulte accompagnateur sur présentation de la carte d'abonnement au Petit Léonard.

INDIVIDUELS - activités

Exonération aux détenteurs d'une invitation valide, aux moins de 10 ans pour les activités "visites commentées adultes", pour les visites à deux voix sur présentation du billet du spectacle correspondant, sur décision de la direction des musées, pour les animations de moins de 30 minutes et les animations de type "démonstrations" (animations accessible avec un billet d'entrée), pour les participants à des formations programmées par les musées, pour les activités dédiées aux 15-26 ans, pour les activités dédiées aux plus de 60 ans dans le cadre de la "semaine bleue".